

Biodiversité, développement durable et Géographie.

Yvette Veyret, Laurent Simon

▶ To cite this version:

Yvette Veyret, Laurent Simon. Biodiversité, développement durable et Géographie.. Annales des mines - Série Responsabilité et environnement, 2006, 44, pp.76-83. hal-00297577

HAL Id: hal-00297577 https://paris1.hal.science/hal-00297577

Submitted on 16 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Biodiversité, développement durable et Géographie.

- **Y. Veyret**: Université de Paris X, Laboratoire Gecko. Paris X
- **L. Simon**, Université de Paris 1, Laboratoire LADYSS UMR CNRS

Résumé:

Les préoccupations relatives à la biodiversité, bien que très anciennes, émergent véritablement sur le devant de la scène au XIXè siècle. Elles sont intimement liées aux mouvements en faveur de la protection de la Nature qui se développent notamment en Amérique du Nord. Les discours sur la protection reposent sur l'idée d'une Nature originelle en équilibre que l'Homme aurait progressivement dégradée. Cette idée fonde le postulat de la conservation selon lequel pour protéger la nature il convient de la soustraire à l'influence humaine. Ces idées, encore aujourd'hui largement véhiculées, ont été remises en question par les progrès de l'écologie au cours des dernières décennies soulignant notamment l'importance des perturbations dans le maintien de la biodiversité. Le rôle de l'action anthropique est ainsi reconsidéré, certaines pratiques ayant pu contribuer au maintien voire à l'enrichissement des milieux. Dès lors l'analyse purement naturaliste qui prévalait en matière de biodiversité se trouve remise en question. L'apport des sciences sociales, de la Géographie notamment, souligne l'importance qu'il y a à considérer la biodiversité dans son contexte territorial, prenant ainsi en compte des acteurs, des usages et des enjeux sociaux. Le discours sur le Développement Durable, qui reflète cette ouverture aux aspects économiques et sociaux, s'il cache encore chez certains une volonté de mise en réserve de la Nature, traduit cette évolution dans la réflexion actuelle sur les questions de biodiversité.

Abstract:

Protecting nature means, first of all, setting it outside the range of human influence. By emphasizing the problems of maintaining biodiversity, the advances made in ecology over the past few decades have brought the foregoing idea, which is still widespread, under question. Paradigms are shifting. Beyond any purely naturalistic analysis, the social sciences have opened new perspectives, in particular geography, which places biodiversity in a territorial context and thus takes in account the parties involved as well as social practices and issues. Talk about sustainable development is evidence of this trend, even though it sometimes serves as a cover for efforts to set nature aside in a reserve.

Mots-clés : biodiversité, territoire, développement durable, protection de la nature

Key-words: biodiversity, territory, sustainable development, nature protection.

Introduction

Nombre de discours émanant des médias, des ONG de protection de la nature ou de scientifiques insistent sur la dégradation de la nature, sur la nécessité de "sauver la nature" (synonyme de faune et de flore, d'écosystème), de "préserver la biodiversité", "d'économiser les ressources". Depuis le sommet de Rio, les discours se sont focalisés autour du thème de la biodiversité. Ce terme, employé pour la première fois en 1986 par l'entomologiste E.O.Wilson est un néologisme fondé à partir du mot biologie et diversité qui désigne la diversité du

vivant. Il a été proposé par le *National Research Council* en remplacement de "diversité biologique" considéré comme moins efficace en terme de communication.

Portée par les associations de défense de la nature dont l'influence a grandi et s'est affirmée au cours du XXè siècle, la protection de la faune et de la flore a pris une place centrale au sein des organismes, qui dans la seconde moitié du XXè siècle s'intéressent à l'Etat de la planète. Afin de populariser la nécessaire protection de la nature (réserves naturelles, aires protégées), les mouvements écologistes associés à d'autres acteurs politiques mettent en avant le développement durable. La biodiversité fonde le discours sur le Développement Durable plus aisé à diffuser, à populariser que la biodiversité elle-même. Au total la défense de la biodiversité est bien souvent le nouvel habillage de la protection souhaitée par certains, et le Développement Durable la manière de diffuser, de tenter de mettre en pratique le projet de protection dans des conditions moins contraignantes au moins sur le papier que par le passé. Longtemps dominée par les sciences du vivant, la problématique de la biodiversité s'infléchit depuis peu et s'ouvre aux perspectives qu'offrent les sciences sociales, la géographie notamment, qui propose une approche intégrant les acteurs et leurs pratiques, les territoires et leurs enjeux, les perceptions et les représentations de la « Nature ».

I. La longue marche vers la biodiversité

1. Une histoire ancienne.

L'intérêt porté à la connaissance du vivant et à sa diversité ne constitue pas une préoccupation nouvelle (Arnould, 2005). Elle existait déjà dans la Grèce Antique comme en témoignent les travaux d'Aristote et de Théophraste. Elle n'est pas non plus l'apanage des sociétés occidentales : les traités des plantes médicinales de Chine ont plus de 4 000 ans et la science botanique a connu d'importants progrès au Moyen-Âge grâce au travail de savants arabes comme Abd Allatif. Il s'agit alors pour l'essentiel de connaître, d'inventorier une Nature considérée comme "illimitée".

2. L'émergence d'une conception malthusienne au XVIIIè et XIXè siècle

Aux XVII^è et XVIII^è siècle, la découverte de nouvelles terres, de nouveaux paysages riches de végétaux et d'animaux jusque là inconnus, justifie d'autres rapports à la nature qui s'appuient aussi sur des éléments théologiques. J.-J. Rousseau en sera l'un des chantres, qui insiste sur la belle nature, accueillante, la "mère nature", sorte de paradis terrestre. L'idée prévaut alors largement d'un état originel mythique dans lequel l'homme aurait entretenu des rapports harmonieux avec la nature, perçue comme le lieu des permanences et des équilibres.

Cette notion d'équilibre paraît centrale. Elle est développée par Linné qui en envisageant "l'économie de nature" présente une théorie d'inspiration théologique selon laquelle le Créateur a institué dès le Jardin d'Eden, la terre promise marquée par une sage proportion entre les espèces présentes dans la nature. En 1760, dans une dissertation académique rééditée en 1992 sous le titre explicite "l'équilibre de la nature" Linné souligne que "si une seule fonction importante manquait dans le monde animal on pourrait craindre le plus grand désastre pour l'univers". Cette nature harmonieuse est en fait une création divine, ordonnée, rationnelle où rien n'est laissé au hasard.

Cet équilibre s'analyse par le biais des chaînes alimentaires qui ont longtemps constitué le mode d'approche privilégié de la science écologique. Une telle analyse n'est possible que parce que comme le souligne Tansley, l'inventeur de l'écosystème, "tout s'enchaîne, tout se suit, tout se touche dans l'infini chaîne des êtres où rien ne peut s'altérer sans que la nature toute entière soit altérée". L'ordre de la nature est donc préétabli. L'approche est fixiste

comme en témoigne l'accent longtemps mis sur le climax; "état d'équilibre atteint par la végétation spontanée dans un milieu donné excluant l'action humaine". Il s'agit dans la première définition de 1916 d'un "état végétal stable dans des conditions naturelles stables". Le climax serait ce vers quoi tend spontanément la nature en l'absence d'anthropisation, d'artificialisation.

Cette conception fixiste débouche au XVIIIè siècle et plus encore au XIXè siècle sur une autre idée qui va marquer l'ensemble du mouvement environnementaliste, idée selon laquelle les hommes sont les grands responsables de la dégradation de cet état de nature originel. Beaucoup d'écrits depuis Malthus dénoncent les actions des hommes sur la nature, sur les ressources et notamment sur les couverts végétaux et la forêt. Au XIXè siècle, le géologue Ch Lyell 1797-1875 évoque cette action négative et note que les extinctions d'espèces sauvages ne sont parvenues que dans le lieux où l'homme a fait sentir son influence". C'est aussi le cas du biologiste Mobius qui en 1877 présente l'homme comme acteur biocénotique dont l'influence est destructrice. Le géographe américain Marsch en 1847 dans un discours à la société d'agriculture de *Rutland County Vermont* attire l'attention sur le gaspillage des ressources naturelles par la société, sur la déforestation, il rattache son analyse à une conception religieuse en remarquant que cette dégradation est contraire à la volonté de Dieu et aux intérêts économiques de la nation.

Ces deux idées « phares », celle de l'équilibre de la Nature et celle de l'homme agent de dégradation sont à l'origine du mouvement de protection de la nature qui se développe au XIXè siècle en Angleterre et aux Etats-Unis notamment.

II. Exclure pour protéger et conserver la nature/biodiversité

1. Protection et biodiversité : discours et réalités de l'exclusion

Le mouvement protectionniste proprement dit qui émerge au XIXè siècle résulte des progrès dans la connaissance du monde vivant, dans la découverte du monde (empire coloniaux notamment) et de la prise de conscience des effets négatifs de la révolution industrielle. Initié en Angleterre, le mouvement prend une dimension nouvelle aux Etats-Unis où se forge une identité américaine fondé sur l'idée de Nature, sur la *Wilderness* (Glon E., 2005). Deux figures se distinguent parmi les pionniers de la protection.

H.D. Thoreau qui passe deux ans à Walden Pond, isolé et près de la nature, joue un rôle clé dans la conception de la nature à protéger, nature harmonieuse au sein de laquelle l'homme vit sainement. Thoreau appelle dans un ouvrage publié peu après sa mort, (H.D. Thoreau, 1964), à l'établissement de réserves naturelles de forêt vierge. La vie respectueuse de cet "environnement naturel élève la spiritualité et conforte la personnalité" (E. Glon 2005).

John Muir, naturaliste et explorateur, est le père des "parcs nationaux américains". Il voyage beaucoup notamment en Californie et tisse avec la nature et la montagne en particulier un lien très fort qui associe amour de la montagne, aspects esthétiques et dimension spirituelle. J. Muir attire l'attention sur les dégâts qu'effectuaient alors les troupeaux de moutons aux prairies et aux forêts de montagne. Ses travaux, notamment son ouvrage publié en 1901 "nos parcs nationaux", ont contribué à la mise en place d'une politique de protection marquée notamment par la création des parcs de Yosémite, Yellowstone, Sequoia, Mont Rainier, Forêt pétrifiée.

En 1892, Muir fonde le Sierra Club, première association écologiste dans le but notamment de contribuer à la protection du nouveau parc national du Yosémite contre les éleveurs et ceux qui voulaient en réduire les limites. Le Sierra Club était destiné selon les termes de J.Muir à "faire quelque chose pour la nature sauvage et rendre les montagnes heureuses"...

La protection contre l'avancée et l'emprise grandissante de la civilisation qui alors conquiert l'ouest américain, s'enracine toujours dans le sacré, elle rejoint l'idée des pères fondateurs de la nation américaine, qui cherchent en émigrant, le Paradis sur terre, lequel ne se conçoit que sans l'homme. Les mêmes fondements conduisent au cours du XIXè siècle, à la construction d'une vision de la nature malgache, par les naturalistes occidentaux, éden menacé de destruction; où il faut développer un projet "conservationniste". Ces discours dressent l'une contre l'autre la sphère naturelle et la sphère sociale et principalement les paysanneries. Ils associent dégradation de la nature et pauvreté (S. Moreau, 2005 in Veyret Y, Hatier.)

Cette conception qui oppose Nature sauvage et société trouve également sa justification dans les sciences naturalistes, notamment l'écologie qui se développe à partir de la fin du XIXè siècle, en excluant l'homme de son champ d'investigation. La notion d'écosystème, fondement de l'écologie scientifique, proposée par A.G.Tansley (1935) dans les années 1930, n'intègre pas la dimension anthropique de la biosphère. Par là même l'Homme ne peut être considéré que comme un agent perturbateur de l'équilibre naturel et de nombreux écrits de scientifiques de l'écologie au XXè siècle vont dans ce sens. En témoignent en 1965 les écrits de Jean Dorst (1970, 1987, version abrégée), futur directeur du MNHN selon lequel "l'homme est apparu comme un ver dans un fruit, comme une mite dans une balle de laine et a rongé son habitat en secrétant des théories pour justifier son action". Cette position rejoint celle de J. de Rosnay (1995), de J.Duvignaud (1980) ou de F. Ramade(1989). Radicalisée cette approche est inquiétante, J. Muir n'écrivait-il pas que "s'il survenait une guerre entre espèces, il se rangerait aux côté des ours", elle rejoint l'écologie profonde définit par le philosophe norvégien A.Naess.

Si tous les écologistes n'ont pas suivi de tels chemins la plupart ont eu des difficultés à fixer le statut de l'homme dans la nature. J.P.Deléage note dans son ouvrage (1992) que "inclure ou non l'humain dans les flux et les reflux du vivant conçu comme une totalité, voilà qui fut dès l'origine et qui demeure plus que jamais une question essentielle lancinante et des plus controversée de la science écologique". L'homme fait-il ou non partie de l'écosystème ?

Certains auteurs reconnaissent toutefois l'homme comme un élément structurant des écosystèmes et des paysages, comme "une source de perturbations, comme un nouveau moteur de l'évolution par les changements qu'il impose à la planète" c'est le cas notamment de J.-Cl Lefeuvre. Son analyse qui date de 1981 n'en évoque pas moins l'homme comme "un nouveau moteur de l'évolution". Or, il est bon de rappeler qu'avec des pressions diverses et certes bien plus ténues autrefois qu'aujourd'hui, l'homme est présent depuis des centaines de milliers d'années sur la terre et les actions anthropiques d'intensité variée concernent l'ensemble de la planète. Pour J.M. Drouin (1991) la question se pose de l'écosystème anthropisé qui "force à inclure les populations et les diverses sociétés, ce qui risque (poursuit l'auteur) de faire l'écosystème un fourre-tout".

Cette idée d'une espèce humaine nuisible, perdure selon des modalités variées jusqu'à aujourd'hui. Elle conduit à dresser l'un contre l'autre, l'homme et la nature, à préconiser des statuts de protection (parcs naturels et réserves) qui excluent les sociétés. De telles analyses ont servi et servent encore de fil conducteur aux travaux des associations de protection et de défense de la nature, UICN, WWF et Greenpeace notamment. Or ces organismes ont joué un rôle majeur lors des assemblées internationales sur l'Etat de la Planète en 1972 à Stockholm et en 1992 à Rio où a été largement diffusé la notion de Développement Durable.

2. Echec et renouveau du discours protectionniste : biodiversité et développement durable

Les deux dogmes de la protection (l'équilibre de la Nature et l'exclusion des sociétés) sont largement discutés et remis en cause au cours des dernières décennies du XXè siècle. La première raison tient au constat de l'inadéquation qui existe en bien des cas entre protection

totale et conservation de la biodiversité. Ainsi, au nord-est des Etats-Unis la mise en réserve des espaces forestiers s'est traduite par un vieillissement des peuplements, une fermeture des espaces ouverts (landes et tourbières) et un appauvrissement de la flore en espèces pionnières. Des exemples du même type sont nombreux, en Belgique par exemple, dans les Hautes Fagnes (Marty, 1996) où la protection intégrale des tourbières a conduit à leur envahissement par des résineux et par des feuillus autrefois entravés par les anciennes pratiques agropastorales. La mise sous cloche n'est plus synonyme de protection de la biodiversité. Dans bien des cas, cette politique d'exclusion s'est soldée par des conflits opposant populations expulsées et représentants du pouvoir politique comme ce fut souvent le cas en Afrique. Cette politique d'exclusion des activités et des populations concerne également certains parcs de pays développés et ce jusqu'à une période relativement récente. La création du parc Forillon en 1970 en Gaspésie (Québec), s'est ainsi faite après expropriation des exploitants agricoles et suppression des activités existantes, la fonction touristique restant la seule autorisée sous la responsabilité du parc. L'établissement d'aires strictement protégées a pu paraître également comme un facteur de... dégradation de l'environnement dans les espaces voisins. La suppression de ressources pour les populations locales à l'intérieur de la zone protégée se traduit dans bien des cas par une surexploitation des ressources des espaces périphériques comme on peut le constater à Madagascar (Rossi, 2000). La mise en réserve intégrale, considérée comme le modèle de la protection, s'est ainsi heurtée, malgré ses succès, à ses propres contradictions, tant d'un point de vue environnemental que d'un point de vue économique et social. Elle s'est avérée en outre en décalage, dans la deuxième moitié du XXè siècle avec l'évolution des connaissances scientifiques.

Le contexte scientifique va également changer au cours des dernières décennies du XX^è siècle remettant en question le dogme du climax et de l'équilibre de la Nature. Trois grands courants de la réflexion biogéographique vont ainsi modifier les conceptions relatives à la protection.

- La théorie de la biogéographie insulaire (McArthur & Wilson, 1967) qui démontre que la richesse d'une île dépend non seulement de sa taille mais aussi de sa proximité au « continent-source ». Appliqué à la conservation dans des milieux non insulaires elle pose la question non seulement de la taille mais aussi de la structure optimale des aires de protection. Si, dans les régions homogènes, les grands parcs ont une certaine pertinence, dans les régions plus hétérogènes la logique serait plutôt à l'instauration d'un archipel de parcs de petite ou de moyenne taille.
- L'écologie du paysage (Forman et Godron, 1986; Burel et Baudry, 1999) soulignait quant à elle l'importance pour la biodiversité de l'hétérogénéité des milieux et des réseaux écologiques permettant la mobilité des espèces. L'aire de protection ne saurait être alors considérée indépendamment de l'espace qui l'environne.
- L'accent mis depuis vingt ans sur l'importance des perturbations dans le maintien de la diversité, de la richesse et donc de la stabilité des écosystèmes. Le mythe du climax comme état d'équilibre intemporel s'en est trouvé mis à mal. Par là même protection ne rime plus forcément avec stabilité. Or les perturbations, sources de diversité peuvent être aussi bien naturelles qu'anthropiques. Maintenir de l'activité humaine pour favoriser l'hétérogénéité du milieu, considérer les sociétés comme des facteurs de conservation sont aujourd'hui admis comme des aspects décisifs de la protection.

La deuxième moitié du XXè siècle est ainsi l'occasion d'une profonde révision des conceptions protectionnistes issues du XIXè siècle. Cette révision est l'occasion de multiples débats sur l'organisation et la structure des aires de protection.

3. Biodiversité et Développement Durable : les nouveaux habits de la protection ?

Le premier signe de ce changement intervient à la fin des années 1960 avec le lancement du programme *Man And Biosphere* (MAB) qui met l'accent sur la nécessité d'associer conservation, développement et mise en réseau des espaces protégés. Les Réserves de Biosphère qui verront le jour à partir de 1974 traduiront cette volonté par un zonage de l'espace qui combine une ou plusieurs aires centrales strictement protégées, une zone tampon délimitée dans laquelle on proscrit les activités qui peuvent porter atteinte à la zone centrale mais où on peut effectuer des opérations de développement compatibles, enfin, une aire de transition, sans limites figées, dans laquelle l'association de la conservation et du développement en coopération avec les populations locales sera la dominante. La logique sociale (associer protection et développement) se double ici d'une logique scientifique : supprimer le contraste entre des « îles » de protection et des océans de nature ordinaire dépourvue de toute réglementation.

De multiples initiatives vont voir le jour dans le prolongement des réserves de biosphère et des réflexions sur les nouveaux modes de protection. On peut citer en France les Parcs Naturels Régionaux, dont la conception remonte à la fin des années 1960 et qui visent à la fois à conserver le patrimoine régional (naturel et bâti), à promouvoir une activité économique respectueuse de l'environnement et à servir d'aires de détente pour les habitants des grandes métropoles. La politique européenne reflète également cette inflexion des conceptions de la protection. Les incitations aux mesures agri-environnementales témoignent d'une volonté d'intégrer qualité de l'environnement et nouvelles pratiques agricoles. Les deux grandes directives européennes (Directive Oiseaux 79/409/CEE et Habitats 92/43/CEE) préludent à la mise en place d'un réseau européen d'espaces gérés en conformité avec le maintien de la biodiversité (Réseau Natura 2000), à la fois représentatif de la diversité écologique de l'Europe mais aussi ancré dans les territoires « ordinaires » de l'espace rural.

La prise de conscience de la variabilité « naturelle » des écosystèmes conduit à proposer de nouvelles formes de « protection ». Le congrès de l'UICN de Durban (2003) au titre significatif, « Au-delà des aires protégées », envisage des dispositifs mieux à même de répondre aux dynamiques écologiques. La notion de corridor écologique, directement inspirée de l'écologie du paysage, arrive ainsi sur le devant de la scène depuis quelques années. L'objectif est ici de maintenir voire d'établir des espaces de connexion entre les différents habitats de manière à permettre la mobilité des espèces. L'idée prend aujourd'hui d'autant plus d'importance que les craintes suscitées par le changement climatique (réchauffement mais aussi variabilité accrue), rendent encore plus nécessaires les possibilités de dispersion. Le concept a fait florès et, comme souvent, semble devoir être appliqué en toute circonstance, sans véritable réflexion sur ses implications spatiales et territoriales. Qui dit corridor écologique dit aussi bien crapauduc ou tunnel de passage des cervidés sous une autoroute que zone de connexion d'échelle continentale, telle le fameux Corridor Biologique Mésoaméricain en Amérique centrale. La mise en place de ces corridors se heurte par ailleurs aux réticences des acteurs locaux qui craignent une labellisation complète du territoire.

Le problème est en partie lié à la contradiction inhérente à toute volonté de protection et de conservation qui vise, d'une manière ou d'une autre, à figer une réalité par définition mouvante, faite de créations et de disparitions. C'est faute d'avoir pris en compte les réalités territoriales, au cœur de la réflexion géographique, que ces politiques de protection ont été confronté par le passé, et encore aujourd'hui à des conflits et des échecs (Simon, 2006).

III. Biodiversité et territoires

1. La géographie : une discipline au cœur de la problématique de la (bio)diversité

L'approche géographique, centrée sur l'étude de la diversité spatiale et territoriale, permet de renouveler la problématique de la biodiversité et de la protection. La notion de territoire paraît de ce point de vue particulièrement pertinente. En premier lieu parce qu'il s'agit d'une notion hybride, issue des sciences naturalistes des XVIII^è et XIX^è siècle, de l'éthologie notamment mais aussi de la phytogéographie avec l'analyse chorologique des territoires végétaux, puis largement reprise ensuite dans le champ des sciences sociales, de la géographie notamment. Or traiter de biodiversité aujourd'hui suppose de confronter les « territoires » du naturel aux territoires sociaux. Les problèmes de mondialisation (les espèces invasives) et d'identités territoriales locales (les espèces autochtones), l'existence de hauts lieux de biodiversité (les géosymboles de Bonnemaison, 1981), les discours enfin renvoient à une grille d'analyse bien proche de celle des géographes actuels. Cette convergence des points de vue s'explique aisément. Au cours des trois dernières décennies le débat s'est progressivement déplacé du terrain « écologique » au terrain économique, social et culturel (on parle ainsi de diversité bioculturelle).

Les notions d'échelles spatiale et temporelle qui sont au cœur de la réflexion géographique sont indispensables pour penser la diversité du vivant. Il en est ainsi du problème des espèces invasives considérées comme l'une des principales menaces qui pèse sur la biodiversité. Si le phénomène est bien réel, la définition de l'UICN « espèce allochtone (étrangère, exotique ou exogène) établie dans des habitats ou des écosystèmes naturels ou semi-naturels et devenue un agent de changement et de menace pour la diversité biologique autochtone » prête à confusion, faute d'avoir précisé l'échelle pertinente. Les phytogéographes du début du XXè siècle avaient pourtant établi toute une nomenclature des territoires végétaux depuis les grands empires floristiques couvrant des continents entiers (empire holarctique couvrant le continent eurasiatique), jusqu'aux districts (correspondant le plus souvent à un ensemble local) en passant par les régions (région méditerranéenne) et les domaines (domaine médioeuropéen, domaine atlantique) et les secteurs. Or cette nomenclature n'est plus jamais utilisée pour définir l'espèce allochtone dont on ne sait si elle est originaire d'un autre continent, d'une autre région voire d'un autre district voisin de quelques kilomètres.

Ce qui est vrai de la pertinence spatiale est également vrai de la pertinence temporelle des processus liés à la biodiversité. Que penser par exemple du Pin sylvestre à Fontainebleau. Il est sans conteste ici inclus dans son aire de répartition chorologique « naturelle ». Il s'agit pourtant à Fontainebleau d'une espèce introduite au cours du XVIIIè siècle mais qui fut présente lors des phases de reconquête post-glaciaire. S'agit-il d'une espèce autochtone... introduite ou d'une espèce allochtone « naturelle » car incluse dans son aire de répartition ancienne (post-glaciaire) et potentielle? On pourrait multiplier les exemples. De même, et l'on retrouve là le problème de l'état d'équilibre, la question se pose souvent de définir un état de référence de la biodiversité. La question était posée par Timbal et Maizeret (1998) à propos de la forêt landaise : faut-il considérer la forêt actuelle, pourtant « créée » de toute pièce aux XVIIIè et XIXè siècles, comme le référent ou bien l'écocomplexe de landes plus ou moins humides qui dominait jusqu'au XIXè siècle ou encore la forêt présente lors de l'optimum climatique post-glaciaire?

Comme pour les dimensions spatiales de la biodiversité, c'est bien à une échelle de temps relative qu'il convient d'analyser les dynamiques de la diversité biologique. Or cette relativité ne saurait se concevoir dans un cadre uniquement naturel mais bien dans une perspective qui intègre l'évolution des territoires concernés.

2. Pour une approche territoriale des (bio)diversités

L'insistance des géographes à considérer la question territoriale dans toutes ses dimensions spatiales et temporelles permet d'aborder la biodiversité dans une optique qui intègre ses composantes sociales et naturelles.

Elle permet ainsi de souligner l'apport des sociétés au maintien voire à l'enrichissement de la biodiversité, contrairement au discours qui ne voit l'action anthropique que sous l'angle négatif de l'érosion de la biodiversité. Les travaux menés en écologie du paysage ont souligné l'importance des mosaïques paysagères dans la préservation des habitats et des espèces. Or ces mosaïques paysagères, si elles peuvent résulter de processus « naturels » (perturbations de type tempêtes, inondations...), sont également le résultat des pratiques agraires. Les paysages de bocage de l'Europe de l'ouest, les agroforêts tropicales, les formations ouvertes méditerranéennes qui constituent des espaces de forte biodiversité ont été en grande partie faconné par les sociétés rurales. Les sociétés ont aussi créé de la diversité génétique par le jeu des multiples sélections et croisements opérés à travers l'histoire de l'agriculture. G Rossi parle des 220 variétés de tomates existant aujourd'hui et provenant d'une souche d'origine située dans les Andes. Il ne s'agit en rien de nier les atteintes portées à la biodiversité par les sociétés mais de montrer que le rapport des sociétés à la diversité du vivant ne correspond pas à une histoire linéaire qui verrait la Nature primitive progressivement détruite par l'anthropisation mais relève d'une relation beaucoup plus complexe que les sociétés entretiennent avec leur territoire.

Considérée de ce point de vue la biodiversité n'est plus seulement affaire de nature mais de pratiques sociales et l'on peut alors définir des territoires de la biodiversité. S'il existe des modes d'appropriation et d'usages de la forêt qui l'ont appauvri (on pense notamment au remplacement des grandes forêts alluviales d'Europe par des peuplements monospécifiques de peupliers), il existe aussi des territoires dont la richesse écologique est le résultat des aménagements. Les Taillis sous futaie du nord-est de la France sont sans doute plus diversifiés que ne le serait la hêtraie qui résulterait d'un abandon de la sylviculture. Dans les Vosges, le passé proto-industriel de la hêtraie-sapinière, largement exploitée à partir du XVIIIè siècle pour l'alimentation des forges et des verreries a aboutit à l'établissement de nombreuses prairies de fauche possédant une importante richesse spécifique. On sait aujourd'hui que si la forêt amazonienne, haut lieu de la biodiversité mondiale, possède une telle richesse « c'est à cause des activités agricoles des hommes qui y ont vécu des milliers d'années et de la domestication des paysages qu'ils ont entreprise et non pas malgré ces activités » (Balée, 2000).

Autres territoires souvent considérés comme l'antithèse de la biodiversité, les villes font aujourd'hui l'objet de nombreuses études qui modifient l'image d'espaces minéraux entièrement artificialisés et pauvres en espèces. Les villes offrent au contraire une variété de biotopes tout à fait remarquable avec une multitude de micro (murs, façades d'immeubles, toits, fentes entre les pavés etc.) et de macrohabitats (quartiers plus ou moins denses, zones industrielles, friches, espaces verts...). On parvient ainsi à des chiffres de diversité tout à fait surprenants. Le corridor Québec-Windsor qui abrite près de la moitié de la population canadienne possède également la moitié des espèces menacées ou en voie de disparition du Canada et notamment des écosystèmes à chênes noirs considérés comme exceptionnels. Des études réalisées à Zurich ont dénombré 1211 espèces végétales soit deux fois plus qu'une zone équivalente du plateau suisse affectée à l'agriculture ou à la sylviculture. La biodiversité est bien ici affaire de territoire.

Or qui dit territoires dit aussi acteurs. Un territoire est le reflet des actions, des projets, des conflits qu'entretiennent ces acteurs avec leur espace. Cette réalité complexe conduit à considérer qu'il peut exister sur un territoire plusieurs biodiversités qui sont fonction des jeux d'acteurs. Les travaux en cours dans le cadre du programme IFB sur les crêtes du Ventoux et de Lure ont permis d'identifier plusieurs espèces « phare » :

- le sapin dont la valeur génétique s'amenuise en cas d'endogamie poussée et qui requiert donc des espaces de dissémination et de développement important, sur les pelouses notamment.
- La vipère d'Orsini, espèce rare inscrite dans l'annexe I da la convention CITES, qui ne subsiste qu'en de rares endroits en Europe, notamment sur le Ventoux où elle requiert pour se maintenir des habitats ouverts constitués de genévriers et de gélifracts;
- La gélinotte, espèce caractéristique des forêts froides boréales et montagnardes, actuellement en forte régression en France, et dont l'habitat correspond à des forêts mixtes relativement ouvertes.

Les exigences difficilement conciliables (développement des peuplements de sapins sur pelouses / maintien des pelouses ouvertes / progression des forêts mixtes) de ces trois espèces ne permettent pas ici de poser le problème de la biodiversité au singulier mais en terme de choix, d'arbitrage qui renvoient non seulement aux exigences écologiques des espèces mais plus fondamentalement encore à des choix de gestion territoriale. Dans un article sur la biodiversité végétale méditerranéenne, Médail et Diadéma (2006) soulignent que la progression des boisements sur la rive nord de la Méditerranée, si elle conduit souvent à la disparition de milieux ouverts diversifiés, « engendre aussi de nouveaux assemblages biotiques plus évolués sur la plan trophique, avec une biodiversité différente sur la plan taxonomique fonctionnel ». Quels sont alors les critères de gestion qui permettent de trancher entre une dynamique « spontanée » qui permet aux essences forestières présentes dès l'ère tertiaire de recoloniser leur territoire et le maintien de milieux ouverts (pelouses et garrigues) dont la forte biodiversité actuelle est le résultat de plusieurs siècles d'anthropisation ? L'une des principales contradictions des discours sur la biodiversité tient au singulier appliqué à un phénomène par définition multiple¹. Ce qui est valable à l'échelle locale (Lure-Ventoux) ou régional (rive nord de la Méditerranée) l'est aussi à l'échelle planétaire. Les grands textes internationaux sur la biodiversité, à commencer par celui de Rio ne sont en fait que des compromis entre des conceptions différentes de la biodiversité considérée par les uns comme un patrimoine naturel préexistant, par les autres comme le résultat d'une co-évolution ancienne entre les sociétés et leurs milieux.

Conclusion

La question de la biodiversité qui, à elle seule, justifie largement l'émergence en 1992, du développement durable sous la pression des mouvements de protection de la nature, renvoie aux définitions même de celle-ci et à la place qu'occupent en son sein l'homme et des sociétés. La biodiversité est bien un marqueur des actions anthropiques sur les milieux. Ce marqueur doit être envisagé non seulement sous l'angle de la dégradation mais de manière plus riche, sous celui des interfaces nature/société dans un contexte territorialisé integrant la double temporalité de la nature et des sociétés.

Bibliographie

¹ L'ouvrage coordonné par J Lepart et P. Marty « Quelles biodiversités ? », arrive à point nommé pour poser la question non plus de la biodiversité mais des biodiversités.

Arnould P, Hotyat M. et Simon L. (2000); Biodiversity and forestry management. From biodiversity to geochronodiversity. Colloque IUFRO "*History and forest resources*", Florence, Italie, 18-23 mai 1998, In Methods and approaches in forest history Edited by M. Agnoletti and S. Anderson. Cabi Publishing 2000, New York, 251-263.

Arnould P., (2005)- Biodiversité:quelle histoire?, in "Quelles biodiversités", actes du colloque de Porquerolles, 2002, coordination, Lepart J., Marty P., Larrère R., Paris, Editions du CNRS, à paraître.

Balée W. (2000): Qui a planté les arbres d'Amazonie ? La Recherche, n° 333 Juillet- Aout 2000

Barbault R. (2000), La vie, un succès durable, Natures Sciences Sociétés, vol.8, n°1, p. 26-32.

Baudry, J. et Burel, F., (1982); La mesure de la diversité spatiale. Relations avec la diversité spécifique. Utilisation dans les évaluations d'impact. *Œcologia Applicata* 3 : 177-190.

Bonnemaison J., (1981): "Voyage autour du territoire", L'espace géographique, 10, 4, p. 249-262.

Burel, F. & Baudry, J., 1999. Ecologie du paysage. Concepts, méthodes et applications. Editions TEC & DOC, Paris: 359 p.

Deléage J.-P. 1992., *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature.* La découverte. paris. 330 p. Dorst J.1970 *Avant que nature ne meure.* version abrégée. le Seuil. 188 p.

Drouin J.-M. 1991., Réinventer la nature. L'écologie et son histoire. Desclée et Brouwer. Paris. 108 p.

Duvigneaud P. 1980 La synthèse écologique. Doin. 269 p.

Forman, R.T.T. & Godron, M., 1986. Landscape Ecology, Ed. John Wiley et Sons: 619 p.

Lévêque F., Glachant M. (1992), Diversité génétique. La gestion mondiale des ressources vivantes, *La Recherche*, n° 239, p116-123.

Lyell Ch. 1873 Principles of geology. D. Appleton Company. New York. vol 1, 100 p.

Mac Arthur R.H. et Wilson E.O., 1967. *The theory of island biogeography*. Princenton University Press Ed.: 203 p.

Marsh G.P. 1864. Man and nature: or, physical geography as modified by human action. New York. 425 p.

Marty P. (1996); La friche entre célébration et disparition. Le cas des Hautes-Fagnes (Ardenne, Belgique) et du Levézou (Massif Central, France), *Journ. d'Agric. Trad. et de Bota. Appl.*, XXXVIII-1: 199-229.

Marty P., Vivien F.-D. , Lepart J. , Larrère R. (2005) ; Les biodiversités : Objets, théories, pratiques. CNRS Editions, 262p

Médail F., Diadema K. (2006): « Biodiversité végétale méditerranéenne et anthropisation: approches macro et micro-régionales ». in « Les territoires de la biodiversité » ; Annales de Géographie; (L. Simon coord.), à paraître

Michon G., de Foresta H. et Levang P. (1995) : Stratégies agroforestières paysannes et développement durable : les agroforêts à damar de Sumatra. *Natures, sciences et sociétés* n° 3 ; tome 3 ; Paris.

Mobius K. 1877, Die Auster und die Austernwirtschaft. Berlin. 356p.

Muir 1901, Our national parks. Riverside press. Cambridge, 259 p.

Pech P., Tabeaud M., Simon L. (1997): Temporalités sociales et temporalités naturelles en montagne de Lure, in Colloque Environnement, Vie et Sociétés, Les temps de l'environnement, Toulouse, CNRS, 1997, 185-187

Ramade F.1989 Eléments d'écologie. Mc Graw Hill. 403 p; (nouvelle édition en 1996)

Rosnay J. de 1995. Le macroscope. Vers une vision globale. Le seuil. 295 p.

Rossi G. (2000) « L'ingérence écologique, environnement et développement du Nord au Sud ». *CNRS Editions*, Paris. 246p.

Simon L. (2006) : « De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires ». Annales de Géographie. A paraître.

Simon L., Pech P., Tabeaud M.; (2000) - Landscapes types and geoecology dynamics of a mediterranean mountain. The southern Alps - IALE conference: «Landscape Ecology; theory and applications for practical purposes». International Association of Landscape Ecology, Pultusk, Poland, pp 261-274.

Tansley A.G. 1935. The use and abuse of vegetational concepts ans terms. in *Ecology*. n°16.

Thoreau H.D. 1864 The main woods. Cap Cod and excursions. The Atlantic Monthly vol 14. issue 83.

Timbal, J., Maizeret Ch., (1998) - Biodiversité végétale et gestion durable de la forêt landaise de pin maritime : bilan et évolution. - *Revue Forestière Française*, L (5), pp.403-423.

Wilson E.O. (2002), The future of Life, London, Little, Brown. 229 p.